

COMMUNE : 032 BEAUMONT  
 ARRONDISSEMENT : 63 CLERMONT-FERRAND  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC CLERMONT METROPOLE ET AMDS

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	17 207 276	40,81	108,61	18 215 000	7 433 542	40,81	7 433 542
Taxe foncière non bâties (TFNB)	22 633	86,90	197,36	23 700	20 595	86,90	20 595
Taxe d'habitation (TH)	1 648 641	12,52	52,98	1 279 100	160 143	12,52	160 143
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	7 614 280	7 614 280	>>>	7 614 280
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	7 614 280	40,81	40,81
Taxe foncière non bâties (TFNB)	7 614 280	86,90	86,90
Taxe d'habitation (TH)	7 614 280	12,52	12,52
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité	7 614 280 = 1,000000		
Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien  
 des taux a été décidée en 2024,  
 cochez la case

Si l'un des taux déterminés  
 de manière proportionnelle  
 excède le taux plafond  
 indiqué en colonne 3, une  
 variation différenciée doit  
 obligatoirement être votée.

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0	0	0	51 375	0	15 796	-454 695	11	

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus au titre de la fiscalité directe locale 2024	=	Total
7 614 280		7 226 756		14 841 036

A CLERMONT-FERRAND  
 Le 07 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 PATRICK SISCO  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le Maire  
 Pour la Commune

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	7 096
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	415
c. Locaux industriels	28 309
d. Logements sociaux : exo de longue durée	15 201
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	354
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	1 021 795
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	639
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	928 900
b. Logements vacants soumis à la THLV	350 200
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	323 101
d. Bases dégrévées locaux vacants	94 385
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Eoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,939064
d. Taux FB commune 2020	20,33
e. Taux FB département 2020	20,48

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	44,57	111,43	2,82000	14	108,61	15	108,61
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	84,33	210,83	13,47000	14	197,36	15	197,36
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,37	63,43	10,45000	14	52,98	15	52,98
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	10,70
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières d au niveau :</b>	
a. National	
b. Communal	
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
<b>Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou d communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	17,03